



SYNDICAT
NATIONAL DES
TERRITORIAUX



S'abonner aux infos du SNT

Quand tomber malade devient un luxe !

Chères collègues, chers collègues,

Depuis le 26 février 2025, être malade coûte plus cher : la rémunération en congé maladie ordinaire passe à 90 %, y compris pour les primes et indemnités.

C'est une décision injuste et illégale, qui dépasse ce que prévoyait la loi.

Le SNT ne laisse pas passer !

Depuis le 23 mai 2025, un recours est déposé au Conseil d'État contre des décrets injustes qui réduisent vos revenus en cas de maladie par la Fédération CFE-CGC des services publics. A l'unissons, nous contestons l'irrégularité juridique de ces décrets et demandons leur annulation.

Que vous soyez agent technique, ATSEM, agent de restauration, d'entretien, d'animation, de médiathèque, de crèche ou de voirie...



- ✦ Vous êtes soumis à des conditions de travail pénibles,
- ✦ Votre rémunération est souvent proche du SMIC,
- ✦ Vos primes sont une part essentielle de votre revenu,
- ✦ Vous êtes plus exposés à l'usure professionnelle avec l'âge.

Une journée d'arrêt maladie vous coûte désormais bien plus cher, alors que vous êtes déjà frappés par une perte de pouvoir d'achat estimée à - 31,5 % en vingt ans.

C'est pourquoi nous avons saisi l'ensemble des parlementaires et de nombreux élus locaux pour leur proposer une motion de soutien aux agents territoriaux et de prendre position publiquement et de se mobiliser aux côtés de leurs agents.

Nos revendications :

- ✦ L'annulation des décrets injustes ;
- ✦ La reconnaissance du caractère vital des missions de terrain ;
- ✦ Le refus que la maladie devienne un facteur de précarité.

Vous êtes agent de catégorie C, en première ligne des services publics locaux. Et pourtant, votre rémunération flirte avec le SMIC, vos conditions de travail sont souvent pénibles, vos équipements insuffisants, votre quotidien exigeant...

« Parce que vous êtes essentiels, parce que vos missions méritent respect et reconnaissance, parce que la solidarité syndicale, c'est notre force collective. Aucun impératif budgétaire ne saurait justifier que la maladie devienne un motif de sanction financière pour vous qui, avec dévouement et discrétion, prenez soin de nos enfants, de nos familles et de notre cadre de vie ».



Béatrice BARRAU, Présidente du SNT.



Ensemble, plus forts,
plus entendus

**Faites le choix du SNT :
un syndicat engagé, solidaire et déterminé**

